

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

### Séance du 26 janvier 2011

L'an deux mille onze, le 26 janvier à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Régine BARLE, Gilbert BOBIN, Pascal COURBET, Maurice HUGÉ, Claudette QUEANT, Claudie MALLET, Luc MOUTON, Sylvie DESQUILBET, Alain VAILLANT, Stéphane ROGAN et Gilbert LAMBIN.

Absents excusés : David BOBIN, Annick PORRO qui donne pouvoir à David BOBIN, Annie BARBA qui donne pouvoir à Régine BARLE.

Absent : Jérôme CAZZOLA

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour appelle les délibérations suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Orientation Budgétaire
3. Travaux pour un abri à sel
4. Augmentation du prix de la cantine pour la rentrée 2011/2012
5. Devenir du terrain rue de la mairie
6. Achat d'un radiateur à gaz – Logement du presbytère
7. Questions diverses / informations au conseil

\*

#### 1) Désignation du secrétaire de séance

---

Sylvie DESQUILBET est nommée secrétaire de séance

#### 2) Orientation Budgétaire

---

Le Conseil Municipal analyse et prend acte de la comparaison du budget communal sur les 5 dernières années.

	2006	2007	2008	2009	Prévisions 2010	Moyenne
Dépenses de fonctionnement	288 820,49 €	307 918,38 €	329 903,14 €	317 870,15 €	320 098,75 €	312 922,18 €
Recettes de fonctionnement	348 573,85 €	347 376,20 €	339 316,43 €	325 766,20 €	330 928,38 €	338 392,21 €
Résultat de l'exercice	59 753,36 €	39 457,82 €	9 413,29 €	7 896,05 €	10 829,63 €	25 470,03 €

Dépenses d'investissement	122 993,83 €	89 892,59 €	189 474,68 €	56 781,19 €	81 383,48 €	108 105,15 €
Recettes d'investissement	103 213,87 €	146 182,41 €	148 671,82 €	42 551,68	36 642,28	95 452,43 €
Résultat de l'exercice	-19 779,96 €	56 289,82	-40 802,76 €	-14 229,51 €	-44 741,20 €	-12 652,72 €
Reste à réaliser en Dépenses	60 000 €	120 000 €	0 €	23 837 €	0 €	40 767 €
Reste à réaliser en Recettes	43 300 €	25 000 €	0 €	7 165 €	0 €	15 093 €
Besoin de Financement	27 027,83 €	49 038,01 €	0 €	25 742,28 €	53 811,48 €	31 123,92 €
Résultat de fonctionnement reporté	89 020,42 €	79 444,36 €	88 857,65 €	71 011,42 €	28 029,57	71 272,68 €
Emprunts	0	60 000 €	27 760 €	0 €	0 €	17 552 €

### Une étude préliminaire a été réalisée concernant l'aménagement, la réfection et le drainage de la chaussée de la rue de la Villette

→ Montant de l'opération :

Montant des travaux Hors Taxe	255 000 €
Honoraires Maître d'œuvre Hors Taxe	20 500 €
Montant Total Hors Taxe	275 500 €
T.V.A. (19,6%)	53 998 €
<b>Montant TTC</b>	<b>329 498 €</b>
Subvention FDS :	38 025 €
<b>Resterait à la charge de la commune (TTC)</b>	<b>291 473 €</b>

La commune est en attente de réponses de l'U.S.E.D.A concernant pour cette rue la date de l'enfouissement des réseaux aériens (ex. : câbles électriques, câbles de téléphone). Aux dernières informations la rue de la villette ne serait pas prioritaire par rapport à d'autres communes adhérentes.

Il faut se poser la question de savoir, vu le montant des travaux à la charge de la commune, si cet investissement doit être réalisé avant l'enfouissement des réseaux pour cette rue.

Il serait préférable de jumeler les travaux enfouissement des réseaux et réfection de la chaussée.

M. Gilbert LAMBIN propose dans ce cas de redessiner cette rue (créer des trottoirs et placer un sens unique afin de ralentir la vitesse des véhicules).

Mme Sylvie DESQUILBET propose qu'on interroge les habitants de la commune pour recueillir leur souhait.

M. Gilbert BOBIN explique que vu le manque de cohérence entre les services, il est prudent d'attendre la réunion prochaine de l'U.S.E.D.A.

### **3) Travaux pour un abri à sel**

---

Le coût pour les travaux pour un abri à sel est estimé à 2000 € et serait réalisé par les employés municipaux. Le sol devrait être enrobé et les cloisons protégées. De plus le souci est que le sel est un produit qui a tendance à se solidifier au contact de l'air.

M. Maurice HUGÉ déclare que ce problème de stockage de sel est du ressort de l'Agglo, mais qu'il est important de garder un petit stock de sel. Les locaux existants suffisent et le ravitaillement en cas de neige se ferait ensuite par les stocks de l'Agglo.

De plus suite aux problèmes d'enneigement de cet hiver, l'Agglo doit se prononcer prochainement sur un stockage de sels et une entente avec les cultivateurs de la Région.

Le Conseil Municipal attend des informations de la prochaine réunion de l'Agglo sur ce sujet pour délibérer. Par contre l'achat de lames pour mettre sur le camion municipal permettra de déneiger les rues étroites de la commune. M. Stéphane ROGAN demande des devis correspondants.

### **4) Augmentation du prix de la cantine pour la rentrée 2011/2012**

---

Le Maire indique au Conseil Municipal le résultat de l'exercice écoulé pour la cantine : 143 jours de cantine en 2009/2010, soit 3 696 repas achetés pour un coût de 11344,59 €, plus 341 € de pain. 3296 repas vendus pour un montant de 13184 € et 34 cotisations annuelles pour 870 €. Coût des agents (715 heures) charges comprises : 10 622 €. Soit un déficit de 8253 €.

Toutes les cantines des communes environnantes sont déficitaires.

Mme Sylvie DESQUILBET déclare qu'il faut intégrer le déficit au résultat global des comptes communaux 2010 afin de vérifier l'impact de cette perte sur le budget total. La cantine est un service rendu aux habitants et permet la survie de l'école. De plus, il serait judicieux de calculer le prix de repas selon le quotient familial des parents.

Mme Claudie MALLET a comparé les prix des repas de certaines communes environnantes. Ceux-ci sont légèrement plus élevés.

Le conseil municipal estime qu'il serait intéressant de comparer avec les communes environnantes le fonctionnement et les prix pratiqués pour leurs cantines. Cette question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

### **5) Devenir du terrain rue de la mairie**

---

L'appel d'offre lancé en avril 2010 pour une vente au plus offrant n'a pas donné satisfaction, le maire a décidé d'inscrire la vente dans différentes agences.

Malgré plusieurs visites, aucune offre n'a été déposée en mairie à ce jour.

Le conseil Municipal pense que le prix est trop élevé et bloque les acheteurs.

Le conseil Municipal pense qu'un projet de logements sociaux serait judicieux.

M. Le Maire va prendre contact avec LOGIVAM et l'ODES afin de leur demander s'ils seraient intéressés par ce projet.

## **6) Achat d'un radiateur Gaz – Logement du presbytère**

---

Un devis (pour un montant de 1 453 €) a été établi afin de réaliser l'extension du réseau chauffage par l'ajout d'un radiateur dans une pièce non équipée. Deux autres devis vont être établis.

Le locataire a réhabilité la pièce en question (sol, murs...) et maintient une température normale avec des chauffages d'appoint (électrique...) afin de limiter la propagation de l'humidité.

Mme Sylvie DESQUILBET étant locataire s'abstient de voter à sa demande.

Le conseil municipal présent approuve à l'unanimité l'installation d'un radiateur.

## **7) Questions diverses / informations au conseil**

---

### **→ Garderie :**

143 jours de garderie pour 24 enfants le soir et 30 le matin (en moyenne 5 enfants par jour), pour un coût de 5 921 € et une recette de 740 €. Une perte pour l'année 2009/2010 de 5 182 €.

### **→ Ramassage des déchets verts :**

16 ramassages pour l'année pour une dépense de 739 €.

### **→ Location de la salle :**

Recettes 2010	9 907 €
Recettes 2009	7 816 €
Recettes 2008	6 809 €
Recettes 2007	7 417 €

10 week-ends réservés en 2010 pour les associations.

### **→ Contrat Educatif Local :**

Stages de février à juin 2010	1827 €
Participation des familles	390 €

Stages d'Avril 2010	2052 €
Participation des familles	300 €
Stages VTT 2010	857 €
Participation des familles	450 €
Total des stages	4737 €
Total participation des familles	1140 €
Subvention UFOLEP	3500 €
Commune de Vauxbuin	97 €

➔ **Balayage de la commune par l'entreprise Genard** : 19 juillet et 20 septembre 2011.

➔ **Réunion publique le 8 février 2011** pour les habitants du quartier de l'église pour les futurs travaux d'assainissement.